

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC -
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE**

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 3 février 2026 à 19h00 dans la salle communautaire de l'Édifce Palma-Morin sise au 175 Route 107 à Déléage.

SONT PRÉSENTS : Monsieur Jean-François Dion, maire;
Madame Kathy Milone, conseillère siège no.1;
Madame Jaicy Morin conseiller siège no.2;
Monsieur Pierrot Beaudoin, conseiller siège no.3;
Monsieur Luc Robillard conseiller siège no.4;
Monsieur Stéphane Rivest, conseiller siège no.5
Monsieur Eric Gauthier, conseiller siège no.6.

Est également présent la directrice générale et greffière ainsi que 10 personnes dans l'assistance.

La séance du conseil se tient conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*. Le maire constate qu'il y a quorum et annonce l'assemblée ouverte à 19h00.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1 LÉGISLATION

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2026.

2 ADMINISTRATION

- 2.1 Adoption des comptes et des chèques : 154 036,57 \$
 - Factures payées : 128 393,03 \$;
 - Chèques : no.13519 à no. 13529
 - Prélèvements automatiques : no.3906 à 3922 ;
 - Factures à payer : 5 410,81 \$;
 - Payes : 20 232,73 \$;
- 2.2 Appel d'offres sur invitation – Nettoyage et entretien des systèmes de ventilation.
- 2.3 Procédure pour la réservation de financement municipal – Règlement 566-INC-2023
- 2.4 Permanence de l'employée # 13-0022 et autorisation de signature du contrat de travail y afférent.

3 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 3.1 Commission de toponymie du Québec demande d'officialisation d'un nom de chemin.

4 TRANSPORT

5 HYGIÈNE DU MILIEU

6 LOISIRS ET CULTURE

- 6.1 Réseau Biblio de l'Outaouais – nomination du responsable représentant et de son substitut

7 SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 7.1 Rapport annuel du plan de mise en œuvre – Schéma couverture de risques en sécurité incendie l'an 8.

8. VARIA

9 PÉRIODE DE QUESTIONS

10 LEVÉE DE LA SÉANCE

2026-02-CMD014 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Luc Robillard, appuyé par le conseiller Eric Gauthier, et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'adopter l'ordre du jour.

Le maire Jean-François Dion, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE

2026-02-CMD015 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2026

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Kathy Milone, appuyée par le conseiller Pierrot Beaudoin, et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier, tel que rédigé.

ADOPTÉE

2026-02-CMD016 ADOPTION DES COMPTES MUNICIPAUX JANVIER 2026

CONSIDÉRANT QUE la liste des déboursés se totalise 154 036,57 \$ et se détaille comme suit ;

- Factures payées : 128 393,03 \$;
- Chèques : no.13519 à no. 13529
- Prélèvements automatiques : no.3906 à 3922 ;
- Factures à payer : 5 410,81 \$;
- Payes : 20 232,73 \$;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Kathy Milone, appuyée par le conseiller Pierrot Beaudoin, et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- d'adopter les comptes et les chèques tels que présentés ci-haut;
- et d'autoriser l'émission des chèques relatifs aux montants énumérés.

Le maire Jean-François Dion, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Maude Tourangeau, directrice générale et greffière-trésorière certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Maude Tourangeau
Directrice générale et greffière-trésorière

2026-02-CMD017 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION – NETTOYAGE ET ENTRETIEN DES SYSTÈMES DE VENTILLATION

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit assurer le bon fonctionnement, la salubrité et la conformité de ses bâtiments municipaux;

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer le nettoyage et l'entretien régulier des systèmes de ventilation du centre Palma-Morin;

CONSIDÉRANT QU'une demande de soumission a été effectuée auprès de deux (2) entreprises et qu'une seule était en mesure d'effectuer les entretiens requis;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Pierrot Beaudoin, appuyé par le conseiller Eric Gauthier, et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- que le contrat de nettoyage et d'entretien des systèmes de ventilation soit octroyé à RoxTone, au coût de 300 \$ par visite, pour un total de quatre (4) visites par année, soit un montant annuel de 1 200 \$, plus les taxes applicables;
- que le nettoyage et l'entretien des thermopompes murales soient effectués par RoxTone au coût de 400 \$ par visite, pour un total de deux (2) visites par année, soit un montant annuel de 800 \$, plus les taxes applicables ;

- que cette dépense totale annuel de 2 000 \$, plus les taxes applicables, soit imputée au poste budgétaire prévu à cette fin

Le maire Jean-François Dion, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2026-02-CMD018 PROCÉDURE POUR LA RÉSERVATION DE FINANCEMENT MUNICIPAL – RÉGLEMENT 566-INC-2023

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Délage souhaite emprunter par billets pour un montant total de 363 000 \$ qui sera réalisé le 18 février 2026, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
566-INC-2023	363 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 566-INC-2023, la Municipalité de Délage souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Stéphane Rivest, appuyé par le conseiller Eric Gauthier, et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :
 - les billets seront datés du 18 février 2026;
 - les intérêts seront payables semi-annuellement, le 16 janvier et le 16 juillet de chaque année ;
 - les billets seront signés par le maire et la greffière-trésorière ;

4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2027	12 300 \$	
2028	12 800 \$	
2029	13 300 \$	
2030	13 800 \$	
2031	14 400 \$	(à payer en 2031)
2031	296 400 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2032 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 566-INC-2023 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 18 février 2026), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Le maire Jean-François Dion, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2026-02-CMD019 PERMANENCE DE L'EMPLOYÉE # 13-0022 ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT TRAVAIL Y AFFÉRENT

ATTENDU QUE le conseil municipal a procédé à la nomination de madame Maude Tourangeau au poste de directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité, laquelle est entrée en fonction le 1^{er} juillet 2025;

ATTENDU QUE lors de son embauche, une période probatoire de six (6) mois à compter de la date d'entrée en fonction avait été convenue;

ATTENDU QUE cette période de probation est maintenant complétée;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Stéphane Rivest, appuyé par le conseiller Luc Robillard, et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- de confirmer la permanence de l'employée # 13-0022 au poste de directrice générale et greffière-trésorière.

d'autoriser le maire, monsieur. Jean-François Dion, à signer pour et au nom de la municipalité, le contrat de travail de l'employée # 13-0022.

Le maire Jean-François Dion, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

**2026-02-CMD020 COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC –
DEMANDE D'OFFICIALISATION D'UN NOM DE CHEMIN**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite procéder à l'officialisation d'un nouveau nom de chemin situé sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le nom proposé est « chemin des Dunes »;

CONSIDÉRANT QUE l'officialisation de ce nom vise notamment à faciliter l'identification des lieux, la sécurité publique, les services d'urgence;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Luc Robillard, appuyé par la conseillère Jaicy Morin, et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- d'appuyer la demande visant à faire approuver par la Commission de toponymie du Québec le nom « chemin des Dunes » pour désigner le nouveau chemin situé sur le territoire de la municipalité.

Le maire Jean-François Dion, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

**2026-02-CMD021 RÉSEAU BIBLIO DE L'OUTAOUAIS – NOMINATION DU
RESPONSABLE REPRÉSENTANT ET D'UN SUBSTITUT**

ATTENDU QU'en vertu des responsabilités de la municipalité en matière de services culturels et communautaires, celle-ci est membre du Réseau Biblio de l'Outaouais;

ATTENDU QU'il est requis, conformément aux règles de fonctionnement du Réseau Biblio de l'Outaouais, de désigner officiellement un représentant et un substitut afin d'agir au nom de la municipalité lors des assemblées et instances décisionnelles;

ATTENDU QUE le maire, monsieur Jean-François Dion, a manifesté son intérêt et sa disponibilité pour poursuivre son implication à titre de représentant de la municipalité auprès du Réseau Biblio de l'Outaouais;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la municipalité d'assurer une représentation continue et informée auprès de cet organisme, notamment lors de l'assemblée générale annuelle et de toute autre rencontre officielle;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Jaicy Morin, appuyée par le conseiller Stéphane Rivest, et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- que monsieur Jean-François Dion, maire, soit mandaté à titre de représentant officiel, responsable et représentant votant de la Municipalité de Délage auprès du Réseau Biblio de l'Outaouais ;
- que le conseiller Eric Gauthier soit nommé à titre de substitut et soit autorisée à représenter la municipalité et à exercer le droit de vote en l'absence du représentant officiel ;
- Que ce mandat soit valide pour l'année en cours et jusqu'à ce qu'une nouvelle résolution soit adoptée à cet effet.

Le maire Jean-François Dion, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

**2026-02-CMD022 RAPPORT ANNUEL DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE –
SCHÉMA COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ
INCENDIE L'AN 8**

CONSIDÉRANT QUE à la suite de l'adoption du « Schéma couverture de risques en sécurité incendie » de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, chaque municipalité doit produire un rapport annuel du plan de mise en œuvre local;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du service de sécurité incendie de la Municipalité de Délage a produit le rapport du plan de mise en œuvre local pour l'an 8 du schéma, tel que stipulé dans le « Schéma de couverture de risques en sécurité incendie »;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Luc Robillard, appuyé par le conseiller Stéphane Rivest, et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- d'adopter le rapport annuel de mise en œuvre local de la Municipalité de Délage, pour l'an 8 du schéma, tel que présenté.

Le maire Jean-François Dion, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2026-02-CMD023 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Stéphane Rivest, appuyé par le conseiller Luc Robillard, et résolu unanimement par tous les conseillers présents de lever la présente séance ordinaire à 19h15.

ADOPTÉE

Jean-François Dion
Maire

Maude Tourangeau
directrice générale et greffière-
trésorière